



Compte Rendu CHSCT DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Le dernier CHSCT s'est tenu le 1^{er} octobre dernier.

A l'ordre du jour, les points obligatoires relatifs aux fiches de signalement, à l'examen des registres hygiène et sécurité, toujours riches en informations concernant la vie réelle des agents de la DDFIP 22 :

- conditions de travail qui se dégradent quotidiennement du fait des manques de moyens financiers, en personnel ;
- Santé des agents en danger ;

Les délégués du personnel CGT restent vigilants ; il ne faut pas hésiter à faire appel au Médecin de Prévention lorsque nous estimons être en situation de souffrance au travail et que notre santé s'en trouve atteinte.

Il faut faire remonter toutes les situations de risques auxquelles vous pouvez être soumis !

Rappel : pour cela, il faut se rendre sur Ulysse 22 rubrique

les agents/santé et sécurité au travail ; vous trouverez les formulaires et les informations administratives.

Examen du Plan Annuel de Prévention.

C'est le troisième exercice du genre sur le département depuis la mise en place de la démarche du DUERP.

Peut être que pour encore beaucoup d'entre nous cette démarche s'apparente à une nième usine à gaz de la vie administrative.

Il ne faut pas que cela perdure dans les esprits.

Cette démarche de recensement annuel des risques professionnels est importante ; d'abord elle est obligatoire ; ensuite elle doit permettre la mise en place d'un Plan Annuel de Prévention (PAP) dans lequel l'Administration s'engage à prendre des mesures concrètes pour éliminer les risques rencontrés par les agents dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Qui dit mesures concrètes, dit calendrier, moyens financiers ;

Qui dit mesures concrètes, ne dit pas bla, bla, renvoi aux calendes grecques !

Qui dit mesures concrètes, dit engagement du Chef de Service, en l'occurrence le DDFIP 22 et personne d'autre, à ce que le risque soit éliminé et surtout qu'il n'y ait aucun accident, aucun effet négatif pour la santé des agents ...

Le PAP présenté est loin d'atteindre cette ambition puisque à l'exception de quelques réponses ne nécessitant pas de grands moyens, les réponses apportées restent dans un domaine d'une abstraction totale, sans moyens financiers ; on a l'impression d'un tableau rempli à la va vite avec de nombreux « copiés-collés » sans cohérence si ce n'est le vide total !

Les délégués du personnels ont dont rendu une délibération de rejet de ce nouveau PAP au grand dam du Président qui se voit une troisième fois désapprouvé dans son action ... ou pointé du doigt pour son inaction !!!

L'indicateur de climat social dans le département 22 ne va pas s'améliorer cette année encore ! Les mines directoriales étaient déconfites !

Vous avez reçu récemment les documents concernant la Nouvelle Démarche d'évaluation des risques professionnels ; vous allez bientôt participer à un nouveau recensement des risques professionnels ; il faut participer activement à cette démarche même si vous estimez (et vous aurez raison) que rien n'avance ! C'est ce travail qui va nous permettre en CHSCT de forcer notre employeur à remplir ses obligations ! Vous ne devez pas vous censurer ; toutes vos remarques doivent être remontées via le document rédigé par vos chefs de service. Ces derniers doivent vous communiquer ce document avant tout envoi afin de vérifier que vos voeux sont bien recensés.

Le budget : la course à la dépense !

Une fois de plus, malgré notre attention, à la fin de l'année, il reste des Euros à dépenser sur le budget CHSCT ! Sinon, on perd les crédits !

L'administration a tenté de nous extorquer des fonds pour payer des dépenses courantes de fonctionnement (armoires par exemple) ; faut peut être pas nous prendre que pour des idiots ! On ne fait rien de concret dans le PAP et il faudrait pallier les insuffisances de budget de fonctionnement !

L'an prochain, nous tenterons de faire mieux ; le plus difficile sera d'avoir connaissance de l'enveloppe budgétaire suffisamment tôt pour pouvoir étudier son utilisation dans le cadre du strict respect des règles du CHSCT.

Suivi de la réponse du président du CHS-CT22 relative à l'intervention d'une psychologue du travail au centre des finances publiques de Lamballe.

Suite au rapport de la psychologue du travail sur le site de Lamballe, le CHSCT du mois de mai avait exigé qu'elle repasse durant l'été pour revoir les collègues ; Monsieur le Président a pris sa casquette de Directeur pour refuser ce passage au motif que des mesures étaient prises pour pourvoir le poste en agents dès septembre !

Nous lui avons rappelé que son rôle de Président ne devait pas se confondre avec celui de Directeur ! Au CHSCT c'est nous qui décidons ; pas le Directeur ; la Présidence n'a qu'un rôle d'animateur ; il donne la parole aux intervenants et il écoute sagement les réponses ! Mais c'est vrai que c'est nouveau pour lui ; on n'efface pas des années de pratiques contraires !

Parking Abbé Garnier

Au CHSCT de Mai 2013, suite à l'enquête du CHSCT, des aménagements étaient prévus ; les devis sont faits ; reste à les concrétiser ! Les financements sont engagés.

Travaux Trésorerie de Broons.

Là encore du retard ; toujours les difficultés relationnelles Mairie/Administration Finances Publiques.

Restaurant Abbé Garnier

Des travaux de remplacement du lave vaisselle ont eu lieu dans la cuisine du restaurant Abbé Garnier, travaux financés via la délégation Services Sociaux ; c'est bien ! Mais la hotte n'a pas été raccordée à l'évacuation extérieure aussi la personne affectée à ce poste travaille depuis plusieurs mois en atmosphère « tropicale » ; les délégués CGT ont maintes fois interpellé l'Administration et Madame la Déléguée à l'action sociale ; en vain ! Nos derniers mails restent sans réponse ; au dernier Comité Technique, Monsieur MESA, interpellé sur ce point rejette la responsabilité sur l'entreprise qui n'a pas fait son boulot ! Qu'attend t'il pour taper du point sur la table et prendre son téléphone ! Pour nous, il s'agit d'un vrai mépris envers la personne qui travaille à la plonge ! Nous allons voir du côté Inspection du Travail.

Conclusion :

Même si des choses évoluent il faut constater que la force d'inertie de l'Administration pèse encore trop sur le fonctionnement du CHSCT 22.

Il faut pourtant insister : c'est une instance importante !

N'hésitez pas à contacter vos délégués CGT :

Gérard YVET Service des Impôts des Entreprises de St Briec Est 02 96 01 42 68

Nadine CADIC Service de Publicité Foncière de Saint Briec 02 96 01 42 42

Philippe CARNEC Trésorerie de Quintin 02 96 74 93 68

Christine ANFRAY Service de Publicité Foncière de Loudéac 02 96 66 41 21.